



دمج
Damj

دمج الجمعية التونسية للعدالة و المساواة
Damj, l'association tunisienne pour la justice et l'égalité

Étude qualitative sur les personnes **LGBTQI++** dans les lieux de privation de liberté

231
230
226
226 Bis
125









Étude qualitative sur les personnes LGBTQI++ dans les lieux de privation de liberté

Revue documentaire et enquête de terrain

Tunis – 2021





TABLE DES MATIERES

Liste des abréviations	3
Introduction	4
I. Contexte de la réalisation de l'étude	5
II. Méthodologie adoptée	7
II.1. Le travail documentaire	7
II.2. Le travail de terrain auprès des personnes LGBTQ++	7
II.3. Le travail de terrain auprès de personnes ressources	8
III. Du silence à la libération de la parole autour des personnes LGBTQI++	8
III.1. L'absence de la question des personnes LGBTQI++ dans les études féministes et de genre	9
III.2. Le rôle de la riposte au sida dans l'analyse de la situation des hommes ayant des rapports sociaux de sexe	9
III.3. Les personnes LGBTQI++ comme un objet de recherche dans le contexte postrévolutionnaire	10
III.4. Le traitement médiatique de la situation des personnes LGBTQI++	11
III.5. Le commerce du sexe chez les personnes LGBTQI++	12
III.6. La situation des personnes LGBTQI++ en milieu carcéral	13
IV. Vécu des personnes LGBTQ++ dans les lieux de privation de liberté	14
IV.1. Rapports des personnes LGBTQI++ aux forces de sécurité	14
IV.2. Rapports des personnes LGBTQI++ détenues au personnel pénitentiaire	17
IV.3. Rapports des personnes LGBTQI++ aux codétenus	19
IV.4. Rapports des personnes LGBTQI++ avec le monde extérieur et vision d'avenir	20
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	21
BIBLIOGRAPHIE	23
ANNEXE : GUIDE D'ENTRETIEN	25



Liste des abréviations

ADLI	: Association tunisienne pour la Défense des Libertés Individuelles
ATL MST/SIDA	: Association Tunisienne de Lutte contre les MST et le sida
ATP+	: Association Tunisienne de Prévention Positive
DAMJ	: Association Tunisienne pour la justice et l'égalité
DIGNITY	: Institut Danois Contre la Torture
DSSB	: Direction des Soins de Santé de Base
GFATM	: Fonds mondial de lutte contre le Sida, la tuberculose et le paludisme
HSH	: Hommes ayant des rapports Sexuels avec des Hommes
IST	: Infections Sexuellement Transmissibles
LGBTQI++	: Lesbian Gay Bisexual Trans, Intersex, Queer and plus
MST	: Maladies Sexuellement Transmissibles
ONUSIDA	: Programme commun des Nations Unies sur le VIH/Sida
PNLS/MST	: Programme National de Lutte contre le Sida et les MST
SIDA	: Syndrome de l'Immuno-Déficience Acquise
VIH	: Virus de l'Immunodéficience Humaine



Introduction

En Tunisie, la modernisation s'est appuyée, dans une large mesure, sur les textes de loi. La Tunisie est considérée comme un pays avant-gardiste dans la région de l'Afrique du Nord et du Moyen Orient en matière de législation. Cependant, malgré la politique de modernisation adoptée dans beaucoup de domaines, les droits des personnes LGBTQI++ continuent à être niés et de ce fait, certains choix d'émancipation individuelle se heurtent à des pratiques sociales et juridiques coercitives.

L'homosexualité, la bisexualité, la transidentité... continuent à faire l'objet d'une répréhension sociale et juridique. La discrimination, fondée sur l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'expression de genre..., persiste¹. L'article 230 du Code pénal de 1913, dans sa version française, qui s'inspire du Code pénal français de 1810, précise que la sodomie entre adultes consentants peut conduire à une peine de prison allant jusqu'à trois ans. Les termes de cet article ne précisent pas le sens de la sodomie. Mais, le texte arabe, qui fait foi, précise l'idée de « sodomie », utilisée dans le texte français, en spécifiant l'homosexualité masculine «al-liouat» et l'homosexualité féminine «al-mousahaka».

En Tunisie, les personnes LGBTQI++ sont confrontées à des difficultés au quotidien. Humiliation banalisée, violence ambiante², détresse psychologique, précarité économique... marquent les parcours de plusieurs personnes LGBTQI++. Plusieurs personnes LGBTQI++ se sentent mal, ont honte et ne s'acceptent pas à cause de la stigmatisation et de la discrimination subies. Une attitude de repli sur soi se développerait chez plusieurs personnes LGBTQI++.

Chantage, menace, intimidation, humiliation, racket... pourraient constituer des méthodes adoptées par des agresseurs envers des personnes LGBTQI++ qui optent souvent pour le silence, parce qu'elles ne se sentent pas protégées. Face à l'absence d'actions de lutte contre l'homophobie et la transphobie, plusieurs personnes LGBTQI++ continuent à subir diverses formes de violence dans différents espaces.

1 Comportant des recommandations et des alternatives pour les textes de lois en rapport avec les droits humains en vue de garantir leur conformité aux impératifs de la Constitution de 2014 et aux normes internationales, le rapport sur les libertés individuelles et l'égalité, élaboré par la Commission des libertés individuelles et de l'égalité et publié par la présidence de la république en 2018, propose de supprimer l'article 230 du Code pénal et l'usage du test anal. تونس، رئاسة الجمهورية، تقرير لجنة الحريات الفردية والمساواة، 2018.

2 Selon l'enquête sérocomportementale du VIH auprès des hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, 31,4% des interrogés déclarent avoir subi au moins une fois une violence verbale, au cours de leur vie, en raison de leur orientation sexuelle. Il ressort également des données collectées dans le cadre de cette enquête que 11,2% des interrogés rapportent avoir subi au moins une fois une violence physique, au cours de leur vie, en raison de leur orientation sexuelle. ATL MST/SIDA – section de Tunis, Enquête sérocomportementale du VIH auprès des hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, Tunis, PNLS/MST, ATL MST/SIDA – section de Tunis, GFATM, ONUSIDA, 2012.

D'après l'enquête de terrain menée dans le cadre de la réalisation de la cartographie des sites fréquentés par la population transgenre, 71,6% des personnes interrogées déclarent avoir subi au moins une fois une violence verbale, au cours des douze derniers mois précédents l'enquête, en raison de leur identité. Ce travail révèle également que 35,8% des personnes transgenres interrogées rapportent avoir subi au moins une fois une violence physique, au cours des douze derniers mois précédents l'enquête, en raison de leur identité. Il ressort aussi des données collectées dans le cadre de cette enquête que 43,7% des personnes transgenres enquêtées déclarent avoir subi au moins une fois une violence sexuelle, au cours de leur vie. ATP+, Cartographie des sites de la population transgenre en Tunisie, Tunis, ATP+, 2019.





La société tunisienne passe sous silence les violations des droits humains à l'encontre des personnes LGBTQI++³. La sensibilisation du grand public face aux défis auxquels ces personnes sont confrontées est absente. Écartées des politiques et des programmes, les personnes LGBTQI++ continuent à être livrées à elles-mêmes. En effet, elles ne bénéficient pas d'accompagnements appropriés malgré la vulnérabilité aux multiples facettes connue par cette population.

Rencontrant diverses difficultés à s'installer dans la vie, de nombreuses personnes LGBTQI++ optent pour le projet d'émigration. Les mesures restrictives en ce qui concerne l'immigration, dans plusieurs pays du Nord, renforcées par la montée de l'extrême droite, semblent ne pas affaiblir l'envie de quitter le pays. Dans ce contexte, l'émigration est l'expression d'un malaise identitaire et une fuite de la répréhension sociale et juridique.

Dans ce contexte, l'Association Tunisienne pour la justice et l'égalité (DAMJ)⁴ et l'Institut Danois Contre la Torture (DIGNITY)⁵ ont réalisé, au cours du deuxième semestre de l'année 2021, une revue documentaire et une enquête de terrain sur les personnes LGBTQI++, anciennes prévenues et/ou détenues libérées. Cette étude s'est intéressée à leurs conditions de détention. Il est à noter que les résultats de cette étude appuieront les grandes lignes du plaidoyer du plan d'action à mener par les parties prenantes.

I. Contexte de la réalisation de l'étude

Au cours de la fin de l'année 2010 et du début de l'année 2011, la Tunisie a connu une « révolution » d'un type nouveau dans l'histoire contemporaine, grâce à une mobilisation importante des jeunes, sans encadrement politique, et une importante utilisation de l'internet contournant la censure. À travers leur engagement, beaucoup de Tunisiens ont manifesté leur refus du totalitarisme et leur aspiration à la démocratie.

Le changement de régime politique a favorisé la libération de la parole aussi bien dans le monde virtuel que le monde réel, entre autres, autour des questions relatives à l'identité de genre, à l'expression de genre et à l'orientation sexuelle. Malgré cette évolution, la stigmatisation et la discrimination envers les personnes LGBTQI++ restent une constante dans le contexte tunisien.

Dix ans après la révolution de 2011, les aspirations des Tunisiens ayant conduit à leur mobilisation sont plus que

3 « Certaines lois sont discriminatoires et ont pour résultat de priver les personnes de leurs droits, comme pour les personnes LGBTQI++. Ces personnes sont victimes de la loi. Les victimes de discrimination, et spécialement les personnes homosexuelles, transsexuelles et transgenres perçues comme transgressant les normes sociales, risquent d'être victimes de violence de la part de leur famille, de leur communauté ou même de la part des agents de la police ». Minority Rights Group, Damj, Rapport de l'analyse des données sur les cas de discrimination récoltés par les Points Anti-Discrimination, Tunis, Minority Rights Group, Damj, 2020.

4 DAMJ a été créée en 2011 par un groupe de jeunes activistes. Ses objectifs sont : ancrer les principes de citoyenneté et d'égalité entre les citoyens ; développer une communauté de diversité et de coexistence ; renforcer les capacités individuelles.

5 DIGNITY – L'Institut Danois Contre la Torture est une Organisation non gouvernementale indépendante de lutte contre la torture créée en 1982 au Danemark. DIGNITY est présente dans plus de 20 pays avec plus de trente ans d'expérience dans la réhabilitation des victimes de la torture et de la violence organisée et dans la prévention de la torture. En janvier 2012, DIGNITY a ouvert un bureau en Tunisie en charge d'un programme d'appui aux acteurs tunisiens à travers des partenariats de coopération sur deux axes : un axe de prévention, lutte contre la torture et accès à la justice et un axe de réhabilitation des survivants de la torture.





jamais actuelles :

les difficultés économiques se sont aggravées (augmentation du chômage, diminution de l'investissement étranger...) ;

les disparités entre les régions continuent à créer des clivages sociaux et à menacer la paix sociale ;

la corruption gangrène beaucoup de secteurs ;

la vulnérabilité continue à affecter le quotidien de plusieurs groupes sociaux, notamment les femmes et les jeunes ;

la situation des droits humains demeure fragile, avec dans certains cas, leur violation de la part des forces de sécurité et une remise en question de certains acquis par nombre de mouvements conservateurs ;

les questions de l'égalité entre les femmes et les hommes et les droits des personnes LGBTQI++ n'ont pas été réglées.

Au fil du temps, la transition démocratique s'est avérée un processus difficile et complexe qui a du mal à aboutir. Désormais, certains acquis politiques sont menacés. La Tunisie a de plus en plus de mal à répondre aux besoins des citoyens, notamment les plus jeunes et à relever les défis socio-économiques. Un manque de confiance dans les institutions s'est installé chez plusieurs Tunisiens. Une grande insatisfaction vis-à-vis des partis politiques, notamment ceux représentés au parlement, élu en 2019, s'est développée.

Le « Mouvement du 25 juillet 2021 » a vu le jour dans un contexte de mécontentement vis-à-vis de l'action politique et d'hostilité envers les partis politiques, notamment Ennahdha et ses alliés. Un rejet de l'islamisme politique est visible chez beaucoup de Tunisiens, y compris les anciens sympathisants d'Ennahdha. Une complicité singulière entre le président de la république, perçu comme un sauveur, et la « rue », hétérogène, non encadrée, s'est installée. Désormais, les attentes et les aspirations sont aujourd'hui très importantes chez les Tunisiens favorables au changement avec une vision peu claire de l'avenir.

En Tunisie, le combat pour plus de respect des libertés individuelles est exposé à différentes formes d'entraves et d'oppressions sociopolitiques qui ne semblent pas s'affaiblir. Les conflits entre les mouvements laïcs et les mouvements conservateurs révèlent, entre autres, le développement de plusieurs mécanismes et réflexes pour étouffer et exclure diverses formes de différences. Pourtant, la diversité est la condition de toutes les formes de vie et de cultures. La société tunisienne aurait encore du mal à respecter le droit à la différence. Garantir et maintenir l'unité du groupe passe encore par le rejet, la marginalité et l'exclusion des individus qui remettent en cause le « commun », le « normal », la « continuité »... considérés comme une menace vis-à-vis de l'ordre collectif. Aussi bien les pouvoirs publics que les groupes sociaux choisissent le silence et l'interdit, voire adoptent un double discours, vis-à-vis de plusieurs questions ayant trait à la diversité et à la pluralité, y compris l'orientation sexuelle et l'expression de genre. Les frontières entre les libertés individuelles et l'ordre social et public demeurent, dans plusieurs cas, floues.





Dans ce contexte, les questions relatives à l'identité de genre et à l'orientation sexuelle continuent à faire l'objet d'une répréhension sociale. La discrimination et la stigmatisation subies par les personnes LGBTQI++ accentuent leur situation de vulnérabilité dans différents contextes, y compris dans le milieu carcéral. L'accompagnement de cette population reste faible en raison du manque des moyens et des barrières socio-culturelles.

II. Méthodologie adoptée

L'étude a été menée selon l'approche basée sur les droits humains et l'approche genre. Le corpus sur lequel nous nous sommes basés au cours de ce travail est constitué de deux sources d'informations complémentaires, à savoir la documentation et le travail de terrain.

II.1. Le travail documentaire

Le travail documentaire a permis de suivre l'évolution de la recherche en Tunisie sur des questions ayant trait aux différentes thématiques liées aux personnes LGBTQI++ telles que l'identité de genre, l'expression de genre, l'homosexualité, les rapports sexuels entre des personnes du même sexe... Il s'agit, notamment, d'études, de rapports, de cartographies, de textes de loi, de brochures, de guides...

II.2. Le travail de terrain auprès des personnes LGBTQI++

Concertant l'enquête de terrain, le recrutement des personnes LGBTQI++ interrogées a tenu compte de la diversité de la population étudiée (identité de genre, âge, niveau d'instruction, lieu de résidence...). Pour le présent travail, la population étudiée est celle des personnes LGBTQI++ remplissant les critères d'éligibilité suivants :

avoir au moins 18 ans ;

déclarer être une personne LGBTQI++ ;

avoir été prévenues (en attente de leur procès, placées en détention provisoire) et/ou détenues.

Les trois focus groups réalisés, au cours du mois de septembre 2021, ont permis d'interviewer 28 personnes LGBTQI++, âgées entre 18 et 50 ans. La majorité des enquêtés.e.s est issue de l'enseignement secondaire et est au chômage. Plusieurs personnes enquêtées ont déclaré s'adonner au commerce du sexe.





Nombre des participant.e.s aux focus groups

Date de la tenue des focus groups	Nombre des participant.e.s
15 septembre 2021	12
17 septembre 2021	10
19 septembre 2021	6
Total	28

Il est opportun de préciser que le travail de terrain réalisé dans le cadre de cette étude s'est basé principalement sur les déclarations des personnes LGBTQ++ rencontrées. La visite des lieux de privation de liberté des personnes LGBTQI++ aurait pu améliorer l'appréhension des conditions de détention de cette population spécifique. Mais cette situation est encore peu envisageable en Tunisie malgré l'ouverture plus importante des structures de privation de liberté sur la société civile.

II.3. Le travail de terrain auprès de personnes ressources

Dans le cadre de ce travail, nous avons interviewé des acteurs impliqués dans l'accompagnement des personnes LGBTQI++ (acteur associatif, avocat, psychologue), et ce à l'aide de l'entretien semi-directif. Ces entretiens nous ont aidé à mieux cerner les conditions de détentions des personnes LGBTQI++ en Tunisie.

III. Du silence à la libération de la parole autour des personnes LGBTQI++

En Tunisie, la situation des personnes LGBTQI++ est difficile en raison de l'homophobie et de la transphobie ambiantes. La pénalisation de l'homosexualité, masculine et féminine, l'utilisation du test anal par les médecins légistes afin de confirmer ou infirmer l'acte de pénétration lors des rapports sexuels entre hommes et le flou de la définition juridique de la notion d'outrage aux mœurs engendrent une vulnérabilité aux multiples facettes dans le quotidien des personnes LGBTQI++. D'après le collectif civil pour les libertés individuelles créé en 2016, un peu plus d'une centaine de jugements ont été prononcés en 2019 sur la base de l'article 230⁶. Pourtant, dans le passé, les hommes homosexuels ont joué des rôles sociaux dans la société : notamment au cours des fêtes familiales, auprès des cours beylicales... En effet, les rapports sexuels entre hommes ont toujours existé, comme le témoigne nombre d'œuvres littéraires arabes classiques et certaines œuvres cinématographiques contemporaines, reflétant une variation d'attitudes envers cette question d'une époque à une autre, allant de l'acceptation de ce type de sexualité à sa condamnation.

6 Collectif civil pour les libertés individuelles, Les libertés individuelles en 2019, Le danger des populistes, Tunis, Collectif civil pour les libertés individuelles I, 2020.





Aujourd'hui, la population des personnes LGBTQI++ reste faiblement appréhendée par la recherche et peu ciblée par les actions : elle continue à subir une forte stigmatisation et une discrimination importante qui se déclinent dans différents contextes, aussi bien dans la sphère privée que publique. Cet état de fait engendre l'isolement social et constitue une barrière importante en matière d'accès aux services de cette population.

III.1. L'absence de la question des personnes LGBTQI++ dans les études féministes et de genre

Le genre s'appuie sur l'idée que la correspondance entre l'identité et le corps est une construction socio-culturelle. Les rôles assignés aux personnes selon le sexe sont un produit culturel. « Parler de genre, ce n'est pas contester l'existence de différences biologiques entre hommes et femmes liées à la capacité de donner la vie ; ce n'est pas non plus contester l'existence de différences de comportements, de compétences, de positions, qui s'observent davantage chez les hommes ou chez les femmes, dans une société donnée, à un moment historique donné. Mais c'est contester l'idée que ces différences de comportements, de compétences, de positions ou de qualités découleraient de la « nature » des hommes ou de la « nature » des femmes. C'est défendre l'idée (et la démontrer) que ces différences sont socialement construites à travers un ensemble de mécanismes complexes »⁷.

En Tunisie, la question du genre a contribué, au cours des dernières décennies, à améliorer d'une part l'analyse de l'évolution de la société, et d'autre part à accroître l'efficacité des politiques et des programmes. Cette évolution est due, entre autres, au combat pour les droits des femmes, à l'accumulation des connaissances sur la situation des femmes, à la reconstruction socioculturelle des rapports de sexes et aux efforts visant la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes. Dans ce contexte, les recherches et les études réalisées, notamment celles réalisées sur la situation des femmes, s'inscrivent dans une perspective binaire de genre. Ainsi, la question des personnes LGBTQI++ est peu présente dans cette production en Tunisie contrairement aux « études gaies et lesbiennes », « études LGBT » ou « études queer » menées dans les pays du Nord qui ont développé des liens étroits avec les groupes de recherches travaillant sur le genre et les mouvements féministes. Il est à noter que le mouvement féministe tunisien, notamment à travers l'Association Tunisienne des Femmes Démocrates, a dénoncé, depuis plusieurs années, la pénalisation de l'homosexualité et a soutenu les revendications personnes LGBTQI++.

III.2. Le rôle de la riposte au sida dans l'analyse de la situation des hommes ayant des rapports sociaux de sexe

Dans le cadre de la riposte au VIH/sida, plusieurs activités de recherche ont été réalisées. La question des personnes LGBTQI++ a été partiellement abordée grâce à l'attention accordée à la question des hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes. Il est à noter que l'expression des hommes qui ont des rapports sexuels avec des hommes a l'avantage de couvrir une population qui ne se limite pas seulement aux personnes qui se définissent en tant qu'ho-

7 Érika Flahault, Emmanuel Jaurand, Extraits « Genre, rapports sociaux de sexe, sexualités : une introduction », Espaces et sociétés, n°33, juin 2012.





mosexuels, renvoyant davantage à un phénomène comportemental qu'à un groupe spécifique de personnes, sachant que dans le contexte du VIH/sida, le comportement à risque, importe bien plus que l'identité de genre et l'orientation sexuelle. Ainsi, l'expression « hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes » englobe des catégories variées telles que les « homosexuels », les « gays », les « bisexuels », les hommes offrant leurs services sexuels aux hommes...

Le travail de recherche initié par l'ATL MST/SIDA – section de Tunis s'est intéressé particulièrement à la vulnérabilité des hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes. Au cours de 2005 et de 2006, l'ATL MST/SIDA – section de Tunis a réalisé, un diagnostic communautaire participatif, « Répondre aux besoins en santé sexuelle des hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes à Tunis », et ce avec le soutien d'Alliance Internationale contre le VIH/sida.

Par ailleurs, l'analyse de la situation et de la réponse au VIH/sida en Tunisie, réalisée en 2005, a permis de mettre en évidence les limites du système de surveillance mis en place. Celui-ci, se base essentiellement sur la déclaration des cas et n'est donc pas approprié pour détecter précocement une menace d'extension. D'après cet état des lieux, la situation épidémiologique dans les populations clés (consommateurs de drogues injectables, hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, travailleuses du sexe clandestines) est peu connue ; de même que le niveau et la tendance des comportements à haut risque, particulièrement dans ces populations. Ainsi, un système de surveillance de deuxième génération a donc été recommandé. Ce dernier comporte une surveillance des comportements à risque, couplée à une surveillance biologique (surveillance de la séroprévalence du VIH) auprès des populations clés.

Dans ce cadre, l'ATL MST/SIDA – section de Tunis en partenariat avec la Direction des Soins de Santé de Base a réalisé une enquête sérocomportementale auprès des hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, au cours de l'année 2009, et ce avec l'appui du Fonds mondial de lutte contre le Sida, la Tuberculose et le Paludisme et le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/Sida⁸. Sur un total de 1 178 enquêtés, 57 sujets ont été finalement confirmés positifs au VIH, soit une séroprévalence de 4,9%. Suite à cette première expérience, les enquêtes sérocomportementales auprès des hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes sont devenues périodiques.

III.3. Les personnes LGBTQI++ comme un objet de recherche dans le contexte postrévolutionnaire

Depuis le 14 janvier 2011, la société civile tunisienne a connu une évolution importante. Elle est passée d'une situation de contrôle par les pouvoirs publics à une situation d'émancipation. Le contexte « postrévolutionnaire » a permis la naissance d'une nouvelle société civile qui joue un rôle de plus en plus important dans la sphère publique. Des associations visant la promotion des droits humains et la lutte contre la stigmatisation et la discrimination à l'encontre, entre autres, des personnes LGBTQI++ ont vu le jour. Il est à noter que les prémises de l'activisme en faveur des

8 ATL MST/SIDA – section de Tunis, *Enquête sérocomportementale auprès des les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes*, Tunis, DSSB, ATL MST/SIDA – section de Tunis, GFATM, ONUSIDA, 2009.





personnes LGBTQI++ remontent au début des années 2000, suite à l'utilisation de la police d'internet pour tracter et piéger les hommes homosexuels⁹.

En 2017, l'Association Tunisienne de Défense des Libertés Individuelles a publié une étude Les associations LGBTQI++ en Tunisie, émergence d'un nouveau militantisme humain¹⁰ qui a traité la question de l'activisme LGBTQI++ dans la Tunisie postrévolutionnaire à travers l'analyse de la situation des associations qui agissent pour la défense et la promotion des droits des personnes LGBTQI++, et ce avec l'appui de Heinrich Böll Stiftung. Cette étude a permis de suivre le développement de l'activisme des associations LGBTQI++ qui se sont engagées en faveur de la dépénalisation de l'homosexualité et de la visibilité des expressions de genre, dans un contexte qui n'est pas toujours favorable au respect des libertés individuelles. Selon cette étude, l'engagement des associations pour la cause des personnes LGBTQI++ demeure un acquis fragile compte tenu de la pénalisation des rapports homosexuels et des expressions de genres. D'après cette étude, les organisations de LGBTQI++ ont subi diverses formes de harcèlement, notamment judiciaire.

D'après Amnesty International, les personnes LGBTQI++ sont exposées à des violences physiques et sexuelles, y compris de la part de la police¹¹. Les actes homophobes et transphobes ne font l'objet d'aucune enquête policière. « Amnesty International a rencontré des personnes LGBTI qui avaient reçu des coups de couteau, des coups de pied dans la tête, des brûlures de cigarette et des menaces de mort en raison de leur identité de genre ou de leur orientation sexuelle. Or, bien souvent, la police a rejeté ou ignoré leurs plaintes à cause des dispositions de l'article 230. Dans certains cas, au lieu de mener une enquête en bonne et due forme sur ces crimes homophobes et transphobes – conformément à leurs obligations aux termes du droit international – les policiers ont ouvertement adressé des avertissements ou des menaces aux victimes (y compris à des lesbiennes) pour les inciter à retirer leur plainte sous peine d'être elles-mêmes poursuivies. Dans d'autre cas, ils ont profité de la peur des poursuites pour soumettre des personnes LGBTI à du chantage, des manœuvres d'extorsion et, parfois, des atteintes sexuelles. Les gays et les personnes transgenres qui ne veulent pas être arrêtés sont souvent obligés de verser des pots-de-vin aux policiers et de leur donner leur téléphone ou d'autres objets de valeur »¹².

III.4. Le traitement médiatique de la situation des personnes LGBTQI++

Le paysage médiatique et la consommation des médias en Tunisie ont connu des transformations importantes. Avant le 14 janvier 2011, le secteur de l'information vivait dans un contexte de parole confisquée. La libéralisation de la parole après 2011 a permis aux Tunisiens de se réappropriier les médias nationaux, d'où une consommation croissante des contenus d'informations par ces derniers. Toutefois, la production médiatique a encore du mal à prendre

9 ADLI, Les associations LGBTQI++ en Tunisie, émergence d'un nouveau militantisme humain, Tunis, ADLI, 2017.

10 Idem.

11 <https://www.amnesty.org/download/Documents/MDE3028272015ARABIC.PDF> منظمة العفو الدولية، العنف الجنسي والقائم على النوع الاجتماعي في تونس، ملخص، تونس، منظمة العفو الدولية، 2015.

12 « Il faut combattre les tabous homophobes en Tunisie » <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2015/09/challenging-tunisias-homophobic-taboos/>





en compte les questions de la diversité et de la pluralité. Dans ce contexte, les professionnels des médias restent peu sensibles à la situation des personnes LGBTQI++. « [...] la couverture médiatique des sexualités non conventionnelles et notamment de l'homosexualité est souvent sensationnaliste, elle se caractérise par l'absence de l'esprit d'analyse et de l'objectivité requise pour traiter ce genre de sujet »¹³. Dans son rapport sur les libertés individuelles de 2019, le collectif civil pour les libertés individuelles dénonce l'acharnement médiatique envers les homosexuels¹⁴.

Les retombées du manque de traitement médiatique des questions de la diversité, y compris la question des personnes LGBTQI++, contribuent à fragiliser les acquis en matière des droits humains.

III.5. Le commerce du sexe chez les personnes LGBTQI++

Le commerce du sexe est étroitement lié à l'existence d'une demande parce que des clients en tirent profit et parce que les personnes offrant des services sexuels payants vivent souvent des conditions de précarité. « Beaucoup de gens commencent à s'adonner au commerce du sexe pour des raisons économiques, car il peut représenter la seule possibilité d'emploi, ou celle qui paye le mieux »¹⁵.

La dévalorisation sociale du travail du sexe, l'illégalité du « contrat » entre les travailleurs du sexe et les clients, le flou autour des critères de fixation des tarifs des services sexuels payants... rendraient les rapports ces deux parties souvent complexes. L'exercice de cette activité favoriserait la vulnérabilité des personnes LGBTQI++ concernées.

L'argent est considéré pour les personnes LGBTQI++ travailleuses du sexe comme la principale, voire l'unique, motivation pour exercer leur activité « professionnelle ». Ainsi, l'argent occupe une place centrale en dépit des interdits socioculturels autour du travail du sexe. En effet, la valorisation de l'argent par les personnes LGBTQI++ travailleuses du sexe révèle souvent une précarité économique subie et mal vécue. Ainsi, l'exercice du travail du sexe devient une solution pour surmonter leurs difficultés économiques.

D'après les données collectées dans le cadre de l'enquête sérocomportementale du VIH auprès des hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, environ l'un tiers des enquêtés rapporte avoir eu au moins un rapport sexuel anal avec un client, au cours des six derniers mois précédents l'enquête¹⁶.

La cartographie des sites de la population transgenre en Tunisie révèle que 27,0% des personnes transgenres enquêtées s'adonnent au commerce du sexe¹⁷. Ces personnes s'orientent vers le travail du sexe, entre autres, à cause de leur précarité économique (absence de qualification, sous-rémunération, chômage, pauvreté).

13 ADLI, Les associations LGBTQI++ en Tunisie, émergence d'un nouveau militantisme humain, Tunis, ADLI, 2017.

14 Collectif civil pour les libertés individuelles, Les libertés individuelles en 2019, Le danger des populistes !, Tunis, Collectif civil pour les libertés individuelles, 2020.

15 ONUSIDA, Commerce du sexe et VIH/SIDA, ONUSIDA, Genève, 2003.

ATL MST/SIDA – section de Tunis, Enquête sérocomportementale du VIH auprès des hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, Tunis, PNLS/MST, ATL

.MST/SIDA – section de Tunis, GFATM, ONUSIDA, 2012

17 ATP+, Cartographie des sites de la population transgenre en Tunisie, Tunis, ATP+, 2019.





III.6. La situation des personnes LGBTQI++ en milieu carcéral

En dépit de la garantie des libertés individuelles prévues par la Constitution de 2014, les droits des personnes LGBTQI++ ne sont pas respectés. À titre d'exemple, les personnes transgenres peuvent être arrêtées et poursuivies pour outrage public à la pudeur (article 226 du Code pénal) ou atteinte aux bonnes mœurs ou à la morale publique (226 bis du Code pénal). Il est à noter que le Code pénal ne définit pas ce qui constitue un outrage. Ainsi, les autorités ont une grande latitude pour son interprétation et pour criminaliser les libertés individuelles.

Le travail de terrain de la cartographie des sites fréquentés par la population transgenre a permis d'interroger 215 personnes transgenres identifiées dans le Grand Tunis (gouvernorats de l'Ariana, de Ben Arous, de la Manouba et de Tunis), au Sahel (gouvernorats de Mahdia, de Monastir et de Sousse), dans la ville de Gabès (gouvernorat de Gabès) et dans l'île de Djerba (gouvernorat de Médenine)¹⁸. Les données recueillies révèlent que 10,2% des personnes transgenres enquêtées déclarent avoir été en prison non pas nécessairement en raison de leur transidentité, mais pour d'autres raisons (tapage sur la voie publique, contrôle d'identité, état d'ébriété...) sachant que la question identitaire demeure un facteur important dans l'issue de l'interpellation de la part des forces de sécurité. Parmi les personnes transgenres interrogées qui ont déclaré avoir été en prison, environ la moitié déclare avoir subi au moins une fois une violence physique, au cours de la période de l'incarcération, en raison de leur identité.

D'après son avocat, l'activiste des droits LGBTQI++ Rania Amdouni a été victime de harcèlement de la part de gardiennes de prison pour femmes de la Manouba en raison de son expression de genre¹⁹. Rania Amdouni a été arrêtée le 27 février 2021 à Tunis et condamnée à six mois de prison et à une amende pour avoir hurlé devant un poste de police après le refus des policiers d'enregistrer sa plainte pour harcèlement. Cette activiste a voulu porter plainte suite à une agression dont elle a été victime dans la rue en raison de son physique jugé « non-conforme » aux stéréotypes de genres²⁰.

Suite à sa visite en Tunisie, du 8 au 18 juin 2021, l'expert indépendant des Nations Unies sur la protection contre la violence et la discrimination fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre a précisé que « les autorités pénitentiaires et les agents reconnaissent que les hommes homosexuels font partie de la population carcérale et incluent également les femmes trans dans cette population. J'ai pu visiter la plus grande prison du pays et observer l'approche différenciée adoptée pour les hommes homosexuels. Comme dans toute autre institution de l'État, la criminalisation de l'homosexualité a un impact très concret sur la jouissance des droits : par exemple, on m'a informé que les autorités pénitentiaires ne distribuent pas et n'autorisent pas la distribution de préservatifs en prison car cela serait considéré comme un acte de promotion de l'homosexualité – qui est criminalisée »²¹.

18 ATP+, Cartographie des sites de la population transgenre en Tunisie, Tunis, ATP+, 2019.

19 « Tunisie : Harcèlement et détention arbitraire d'une activiste des droits LGBT ». <https://www.hrw.org/fr/news/2021/03/09/tunisie-harcelement-et-detention-arbitraire-dune-activiste-des-droits-lgbt>

20 « Libération de la militante tunisienne Rania Amdouni » <https://euromedrights.org/fr/publication/rania-amdouni/>

21 « Observations préliminaires sur la visite en Tunisie par l'Expert indépendant sur la protection contre la violence et la discrimination fondées sur l'orientation sexuelle et





Dans son communiqué du 29 mars 2016, Human Rights Watch a dénoncé les abus commis contre les hommes homosexuels pendant la garde à vue et en prison en Tunisie. Cette ONG émet diverses recommandations adressées aux autorités tunisiennes, demandant notamment au gouvernement de « condamner les abus contre tous les détenus, y compris ceux arrêtés sur la base de leur orientation sexuelle présumée, et mener des enquêtes sur les rapports faisant état de mauvais traitements, y compris en mettant en place un mécanisme de plainte confidentiel pouvant servir à tous les cas d'abus commis par les membres de la police »²².

Avant le 14 janvier 2011, la question de l'homosexualité, notamment masculine, a été abordée sous l'angle de la santé publique par rapport à la vulnérabilité des populations clés, dont les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes. En effet, la riposte au VIH/sida a favorisé la réalisation de quelques études sur les hommes ayant des rapports sexuels avec les hommes en vue d'un meilleur accompagnement de cette population.

Le contexte postrévolutionnaire a favorisé l'élaboration d'un certain nombre d'études sur la situation des personnes LGBTQI++, initiées par des associations engagées dans la défense des droits de cette population, et ce avec l'appui de divers organismes internationaux. Ces travaux de recherche orientés vers l'action ont abordé divers aspects de situation des personnes LGBTQI++. La question des conditions de détention des personnes LGBTQI++ est encore peu traitée.

IV. Vécu des personnes LGBTQI++ dans les lieux de privation de liberté

Les arrestations et les poursuites des personnes LGBTQI++ continuent en Tunisie. Elles ne sont pas nécessairement effectuées en lien avec l'article 230 du Code pénal. « L'obtention de statistiques précises sur les cas relevant de l'article 230 reste un défi. Mais les avocats, les journalistes et les militants LGBTQ tunisiens font constamment référence à une hausse des arrestations au titre de l'article 230 après 2011 »²³. Selon certains organismes internationaux, la Tunisie a connu une vague importante de persécutions des personnes LGBTQI++ au cours des dernières années²⁴.

IV.1. Rapports des personnes LGBTQI++ aux forces de sécurité

Différentes interactions entre les forces de sécurité et des personnes LGBTQI++ peuvent évoluer vers des situations de tension. Les forces de sécurité œuvrent pour poursuivre les personnes LGBTQI++ sur la base de leur orientation sexuelle et/ou de leur expression de genre. Certaines personnes LGBTQI++ se sont adressées à la police en tant que victimes d'un chantage, d'un braquage, d'une violence physique, d'une agression sexuelle... mais elles ont été ac-

l'identité de genre ». <https://www.ohchr.org/FR/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=27174&LangID=F>

22 <https://www.hrw.org/fr/news/2016/03/29/tunisie-des-hommes-poursuivis-en-justice-pour-homosexualite>

23 KHOUILI Ramy, LEVINE-SPOUND Daniel, Article 230 : une histoire de la criminalisation de l'homosexualité en Tunisie, Tunis, Simpect, 2019.

24 Mandats du Rapporteur spécial sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression : du Rapporteur spécial sur le droit de réunion pacifique et la liberté d'association ; et du Rapporteur spécial sur la situation des défenseurs des droits de l'homme. <https://spcommreports.ohchr.org/TMResultsBase/DownloadPublicCommunicationFile?gld=3192>





cusées de sodomie. Dans ce contexte, « les avocats doivent utiliser une large gamme d'arguments, allant de l'absence de preuves suffisantes, à l'interprétation correcte de la loi comme punissant des actes sexuels spécifiques plutôt que l'orientation, en passant par le pouvoir du juge d'ignorer des lois incompatibles avec la constitution »²⁵.

La grande majorité des personnes LGBTQI++ interviewées déclare avoir des rapports tendus et conflictuels avec les forces sécurité, perçues souvent comme des ennemis. Les personnes LGBTQI++ se sentent visées par les forces de sécurité qui cherchent à les piéger, selon leurs déclarations, en raison de leur orientation sexuelle et/ou de leur expression de genre. Dans leurs déclarations, la confiance dans les forces de sécurité est absente. Cette situation renforcerait la vulnérabilité des personnes LGBTQI++. Ainsi, les agresseurs des personnes LGBTQI++ par exemple, restent à l'abri de toute poursuite judiciaire.

« La vie d'une femme trans est très difficile... Nous avons tous les jours des problèmes avec la police. J'ai été arrêtée plusieurs fois et j'ai fait de la prison... Au début, je pensais que mon ignorance de la loi et de mes droits y est pour quelque chose... Aujourd'hui, je suis convaincue que nous vivons dans un État de non-droit où les personnes transgenres n'ont pas de place dans cette société... » (propos recueillis lors du focus group tenu le 15 septembre 2021).

« À chaque fois, les policiers m'arrêtent dans la rue et ils me posent les questions suivantes : Pourquoi tu t'habilles comme ça ? Pourquoi tu es efféminé ? Pourquoi tu ne te comportes pas comme un homme ? Ils sont non seulement incompetents mais aussi ignorants... » (propos recueillis lors du focus group tenu le 19 septembre 2021).

Selon certaines personnes interviewées, les forces de sécurité profitent de l'existence de textes de loi non respectueux des droits des personnes LGBTQI++ pour les humilier et les maltraiter. Pour ces personnes interrogées, l'homophobie et la transphobie ambiantes légitiment la violation des textes de loi censés protéger tout citoyen et favorisent l'application des textes de loi non respectueux des droits des LGBTQI++.

« Lors de mon arrestation, les policiers se sont moqués de moi. Ils ont fait des réflexions et des critiques sur ma tenue de femme. Je portais une robe soirée courte... Ils m'ont dit que les homos et les trans sont à l'origine du coronavirus » (propos recueillis lors du focus group tenu le 15 septembre 2021).

« Les policiers font exprès d'insulter ta mère et ton père pour te provoquer en leur reprochant la mauvaise éducation de leurs enfants. Tous les moyens sont bons pour nous humilier et nous rappeler que nous sommes des créatures déviantes et anormales... » (propos recueillis lors du focus group tenu le 15 septembre 2021).

Au cours des gardes ou des séjours dans les postes de police, différentes violations des droits de personnes LGBTQ++ se produisent. À titre d'exemple, pour plusieurs personnes interviewées, l'interrogatoire est un moment difficile où les personnes LGBTQ++ sont exposées à divers risques de mauvais traitements et de torture dictés par la morale

25

KHOULI Ramy, LEVINE-SPOUND Daniel, Article 230 : une histoire de la criminalisation de l'homosexualité en Tunisie, Tunis, Simfact, 2019.





stigmatisante et discriminante envers les personnes LGBTQI++.

« Dans le véhicule de la police, ils m'ont insulté et m'ont dit des gros mots. Ils m'ont giflé. Ils m'ont frappé. Ils m'ont tiré par les cheveux... Au poste de police, ils ne m'ont pas laissé parler... Ils m'ont posé des questions sur ma façon de m'habiller comme une femme... Ils m'ont humilié en me disant qu'il s'agit d'un comportement anormal. Ils m'ont confisqué mon téléphone portable à la recherche d'une preuve à utiliser contre moi... » (propos recueillis lors du focus group tenu le 17 septembre 2021).

« Je suis issu d'un quartier populaire. Ma famille n'est pas au courant de ma transidentité... Les policiers ont su que mon frère est un boxeur connu... Ils ont commencé à me menacer d'informer ma famille de ma tenue vestimentaire féminine pour obtenir des aveux et des informations sur certains amis qui se prostituent... » (propos recueillis lors du focus group tenu le 15 septembre 2021).

D'après des personnes interrogées, les forces de sécurité arrêtent dans la rue ou conduisent parfois des personnes LGBTQI++ au poste de police sous un faux prétexte pour leur extorquer de l'argent.

« Je suis trotteuse... Je n'ai pas de travail fixe. Je sors le soir pour gagner un peu d'argent. J'ai peur des clients mais je n'ai pas le choix. Un policier m'a arrêté un soir. Il s'est montré gentil. Il m'a dit qu'il va passer plus tard en soirée pour que je lui donne de l'argent sinon je ne peux plus faire le trottoir... » (propos recueillis lors du focus group tenu le 17 septembre 2021).

Les histoires rapportées par les personnes LGBTQI++ interviewées sur leurs rapports aux forces de sécurité sont variées mais elles convergent vers un point commun, à savoir l'existence d'une culture policière marquée par l'homophobie et la transphobie. Dans ce cas, la dignité des personnes LGBTQI++ n'est pas respectée et les forces de sécurité profitent de l'impunité pour commettre des violations et des violences.

« Au centre de détention, l'agent a utilisé un bâton pour la fouille corporelle. Il a passé le bâton entre mes jambes... Il a fait exprès pour que le bâton touche mon anus. Il m'a dit que j'ai l'habitude de cet exercice parce que j'aime être pénétré... » (propos recueillis lors du focus group tenu le 15 septembre 2021).

Les personnes LGBTQI++ ne bénéficient pas généralement de la protection des forces de sécurité lorsque un incident ou une infraction se produit, motivé par la l'homophobie ou la transphobie. Dans de plusieurs cas, les personnes LGBTQI++ qui demandent la protection de la police sont humiliées, ridiculisées ou ignorées.

« J'ai été agressé par des jeunes homophobes dans la rue qui m'ont traité de pédé... Ils m'ont frappé violemment... Les policiers qui ont vu la scène ne se sont pas intervenus... Ils ne m'ont pas défendu. Ils ne m'ont pas protégé. Ce pays ne veut pas de nous. La police est censée protéger les citoyens mais elle protège les agresseurs et les incite à nous violenter... » (propos recueillis lors du focus group tenu le 15 septembre 2021).





Selon les témoignages de certaines personnes interviewées, des policiers font partie de leur clientèle. Cette situation particulière révèle la complexité des rapports entre les forces de sécurité et certaines personnes LGBTQI++ marquées, entre autres, par l'exploitation et l'abus de pouvoir.

« Je suis trotteuse... Tu comprends je gagne ma vie grâce aux clients qui ont différents profils. J'ai des policiers parmi mes partenaires clients... Ils sont gentils avec moi. Ils connaissent ma maison. Ils viennent chez moi... On passe des bons moments... » (propos recueillis lors du focus group tenu le 19 septembre 2021).

D'après les divers intervenants interviewés, les personnes LGBTQI++ font souvent l'objet de violations de la part des forces de sécurité. Ces violations prennent diverses formes telles que des arrestations arbitraires, des brutalités verbales, des menaces, des agressions physiques, du refus du droit d'accéder à une assistance juridique... Selon les personnes interrogées, certains postes de police au centre-ville de Tunis sont connus par la maltraitance et la torture envers les personnes LGBTQI++. Pour les personnes ressources enquêtées, l'impunité encourage les forces de sécurité à poursuivre leur non-respect des droits des personnes LGBTQI++. Malgré les nombreuses preuves collectées ayant trait aux violations des droits humains des personnes LGBTQI++, les autorités tunisiennes font abstraction de cette situation inquiétante. Il s'agirait d'une homophobie et d'une transphobie institutionnelles pratiquées par des agents de l'État.

IV.2. Rapports des personnes LGBTQI++ détenues au personnel pénitentiaire

En Tunisie, les personnes LGBTQI++ détenues sont souvent affectées dans le même pavillon pour leur assurer une forme de « protection ». Toutefois, dans un contexte où l'homosexualité est pénalisée et une protection spécifique aux personnes LGBTQI++ est absente, le personnel pénitentiaire transgre les règles et abuse de son pouvoir. D'après des personnes LGBTQI++ interviewées, les fouilles corporelles sont des moments délicats entraînant de l'humiliation, de la violence et de la discrimination dans la mesure où la personne est appelée à se déshabiller et à subir un contact physique.

« Lors de la fouille corporelle, l'agent a fait exprès de me laisser en dernier... Il a fermé la porte à clé... Il m'a demandé de lui faire une fellation... J'ai été surpris... J'ai eu peur de sa réaction si je dis non... J'ai accepté de lui faire une fellation en pensant que cet agent peut m'aider pendant mon incarcération... » (propos recueillis lors du focus group tenu le 19 septembre 2021).

« Lors de la fouille corporelle, l'agent pénitentiaire m'a demandé de me déshabiller totalement... Il voulait voir ma poitrine... Il m'a demandé aussi de me baisser... J'ai été pour lui un objet à regarder et pas un être humain à respecter... » (propos recueillis lors du focus group tenu le 17 septembre 2021).

Il ressort des témoignages recueillis que les mauvais traitements de la part du personnel pénitentiaire envers les personnes LGBTQI++ sont fréquents en raison de leur orientation sexuelle ou de leur expression de genre. Ces actes sont





souvent animés par la volonté de punir les personnes LGBTQI++ considérées comme allant à l'encontre des normes du genre.

« À mon arrivée, un agent pénitenciers m'a giflé plusieurs fois... C'était sa façon de me souhaiter la bienvenue... Je suis encore traumatisé par ma détention de dix mois... » (propos recueillis lors du focus group tenu le 19 septembre 2021).

« Pendant mon séjour en prison, deux gardiens m'ont demandé de me déplacer du pavillon des homosexuels vers le pavillon des étrangers... Ils m'ont obligé à danser devant les détenus étrangers comme une femme... Tout le monde rigolait et se moquait de moi... » (propos recueillis lors du focus group tenu le 15 septembre 2021).

« Lors de ma détention, je prenais ma douche seul tous les vendredis. Le gardien m'accompagnait pour me surveiller. Il restait me regarder pendant ma douche et je ne pouvais rien lui dire... » (propos recueillis lors du focus group tenu le 15 septembre 2021).

Il ressort de certains témoignages recueillis que l'attitude du personnel pénitentiaire n'est pas respectueuse à l'égard des personnes LGBTQI++. Plusieurs personnes interviewées affirment se voir infliger au quotidien des traitements dégradants par les gardiens pénitentiaires.

« Un agent pénitentiaire a réussi lors d'une visite à informer ma famille que je suis homo. Ma famille n'était pas au courant de la vraie raison de mon arrestation et de mon incarcération. Les membres de ma famille savaient que c'était une affaire de mœurs mais sans détails. Cela pourrait être interprété qu'il s'agissait d'une histoire avec une fille. Je suis viril et ça ne se voit pas que je suis homo. À partir de ce moment, je n'ai plus reçu de visite de la part de ma famille. J'ai été abandonné par ma famille. À ma sortie de prison, ma famille m'a rejeté. Mon frère m'agressé physiquement. Je suis aujourd'hui sans abri... Je suis logé à chaque fois par un ami... Sans le soutien de mes amis LGBT, j'aurais pu vivre dans la rue... » (propos recueillis lors du focus group tenu le 17 septembre 2021).

« Ma détention s'est passée très difficilement, moralement et physiquement. J'ai connu la dépression... J'ai été très mal traité par le personnel pénitentiaire en raison de mon orientation sexuelle et de ma séropositivité... J'ai connu la violence de la part des agents pénitentiaires... Pour m'humilier, ils me jetaient le pain à la figure... Je ne mangeais pas très bien. J'ai perdu dix kilos pendant ma détention... La prison, c'est l'enfer pour les LGBT... » (propos recueillis lors du focus group tenu le 17 septembre 2021).

Selon les intervenants interviewés, les personnes LGBTQI++ subissent souvent différentes formes de violences de la part du personnel pénitentiaire. Ces violences pratiquées par les agents de l'État sont entourées par beaucoup de silence. Pour ces acteurs interrogés, les personnes LGBTQI++ sont souvent maltraitées et torturées par le personnel pénitentiaire en raison de leur non-respect des normes sociales dominantes, notamment celles relatives au genre. D'après les personnes ressources interrogées, le personnel pénitentiaire incite parfois les détenus à violenter leurs





codétenus LGBTQI++.

IV.3. Rapports des personnes LGBTQI++ aux codétenus

D'une manière générale, la privation de liberté est une situation difficile à vivre pour tous les détenus. Les personnes LGBTQI++ en milieu carcéral sont plus exposées à la violence de la part de leurs codétenus en raison de la hiérarchie dans les lieux de privation de liberté dans laquelle les groupes vulnérables se trouvent en bas de « l'échelle ».

« Pendant ma détention, mes vêtements ont été volés. J'ai vu un détenu les porter. Mais, je n'ai pas réagi. Je ne pouvais rien faire... C'est la loi du plus fort... » (propos recueillis lors du focus group tenu le 17 septembre 2021).

« Dans le pavillon destiné aux homos, il y a un peu de tout... Certains détenus ont été transférés au pavillon destiné aux homos malgré leur dangerosité. Ils se sont déclarés auprès de la direction en tant homos pour être affectés à ce pavillon... J'ai subi les menaces, le chantage, la violence de la part de ces homos refoulés... » (propos recueillis lors du focus group tenu le 15 septembre 2021).

« Une fois, je suis tombé malade. J'ai eu la grippe. J'ai eu beaucoup la fièvre. Je faisais tout devant les autres détenus pour ne pas montrer que j'étais malade. Si tu tombes malade tu dois le cacher parce que tu deviens une proie facile... » (propos recueillis lors du focus group tenu le 19 septembre 2021).

Les personnes LGBTQI++ détenues risquent d'être victimes d'agressions sexuelles de la part de leurs codétenus. Les victimes d'agressions sexuelles optent pour le silence par peur des représailles des auteurs de ces actes en cas de dénonciation. Les mauvais traitements pratiqués par le personnel pénitentiaire envers les personnes LGBTQI++ détenues encouragent implicitement la violence sexuelle de certains détenus envers cette population vulnérable et non protégée.

« Pendant plusieurs semaines, j'ai eu des rapports sexuels forcés avec un autre détenu. Je n'avais pas le choix. Il m'obligeait de le pénétrer tout en prétendant qu'il est actif devant les autres détenus. Je suis encore dégouté de cette expérience. Je me sens sale... » (propos recueillis lors du focus group tenu le 17 septembre 2021).

Pour les intervenants enquêtés, les personnes LGBTQI++ sont victimes de violence non seulement de la part du personnel pénitentiaire mais aussi des autres détenus. D'après des acteurs interrogés, l'homophobie et la transphobie sont très présents dans les lieux de privation de liberté. Selon ces interviewés, les personnes LGBTQI++ détenues sont exposées à différentes de formes de discrimination pratiquées par les autres détenus : agressions physiques, chantages menaces, viols.





IV.4. Rapports des personnes LGBTQI++ avec le monde extérieur et vision d'avenir

Les personnes LGBTQI++ reçoivent généralement peu de visites en raison de leur orientation sexuelle et/ou de leur identité de genre. En effet, les personnes LGBTQI++ sont souvent peu soutenues par la famille. Dans plusieurs cas, l'incarcération renforce le rejet familial envers les personnes LGBTQI++.

« Je suis issu d'une famille très pauvre. Je n'ai pas eu de visites pendant mon incarcération... Je ne reproche rien à ma famille qui n'a pas les moyens. J'ai toujours travaillé dès mon jeune âge pour subvenir à mes besoins... Pour récupérer des cigarettes et à manger, j'étais prêt à tout. J'acceptais parfois des rapports sexuels avec d'autres détenus pour obtenir quelques cigarettes... » (propos recueillis lors du focus group tenu le 17 septembre 2021).

« Nous sommes rejetés par la société à l'intérieur et à l'extérieur de la prison. Ma famille a rompu avec moi depuis longtemps. Je n'ai pas reçu de visites pendant mon incarcération. L'État doit trouver une solution pour les personnes LGBT. Cela passera par l'insertion économique des personnes LGBT qui se prostituent parce qu'elles n'ont pas d'autres choix... À cause de la prostitution, nous sommes incarcérés... C'est un cercle vicieux... » (propos recueillis lors du focus group tenu le 17 septembre 2021).

Selon les déclarations recueillies des personnes LGBTQI++, la réhabilitation et la réinsertion dans la société sont peu présentes le parcours des personnes LGBTQI++ dans les lieux de privation de liberté.

« L'État ne fait rien pour nous... Nous n'avons pas de source de revenu... Plusieurs parmi nous n'ont pas de qualification professionnelle... En prison, on n'apprend rien... La prison est faite pour nous punir... » (propos recueillis lors du focus group tenu le 19 septembre 2021).

La grande majorité des personnes LGBTQI++ interviewées a exprimé son souhait d'émigrer. Rencontrant diverses difficultés dans la vie quotidienne à l'intérieur et à l'extérieur du milieu carcéral et aspirant à une vie meilleure, plusieurs personnes LGBTQI++ s'orientent vers la construction du rêve de quitter le pays. Les mesures restrictives en ce qui concerne l'immigration, dans plusieurs pays du Nord, semblent ne pas affaiblir cette envie de quitter le pays. Les personnes LGBTQI++ rencontrées semblent être surtout attirés par un mode de vie à l'occidentale, où l'individu leur paraît plus libre, moins écrasé sous le poids des normes sociales. Les personnes LGBTQI++ seraient dans une démarche de fuite de la stigmatisation et de la discrimination quotidiennes, aspirant à une vie qui respecterait leurs droits dans les textes et dans les pratiques. Leur désir de partir semblerait dicté par une recherche de pays où le respect de la dignité humaine est reconnu. Ils voudraient vivre plus libres et moins contrôlés par la société.

« Nous sommes rejetés par la société. Ce pays ne veut pas de nous. Nous vivons en marge de la société. Nous sommes des citoyens de seconde zone. Toutes les personnes présentes dans cette salle pensent à quitter la Tunisie pour des pays qui acceptent plus la chose... Les associations doivent nous aider à avoir le statut de réfugié... Nous sommes menacés quotidiennement dans ce pays qui ne nous aime pas... » (propos recueillis lors du focus group tenu le 19





septembre 2021).

Les intervenants rencontrés estiment que l'incarcération est traumatisante pour plusieurs LGBTQI++. Pour ces interviewés, cette expérience renforce la vulnérabilité de cette population, déjà en situation difficile. Selon les personnes ressources interrogées, les parcours des personnes LGBTQI++ libérées sont marqués par la fragilité de leur santé mentale, l'exclusion sociale et la précarité économique. Ces acteurs dénoncent la démission et l'indifférence des pouvoirs publics envers les personnes LGBTQI++ libérées livrées à elles-mêmes.

Conclusion et recommandations

Partout dans le monde, les différentes discriminations engendrent des coûts économiques et sociaux considérables. Les discriminations à l'encontre des personnes LGBTQI++ nuit à la paix sociale et menace le vivre ensemble. Des avancées ont été enregistrées, dans certains pays, notamment ceux du Nord, en matière de reconnaissance et du respect des droits des personnes LGBTQI++.

En Tunisie, la situation des personnes LGBTQI++ est inquiétante au regard des droits humains. Elle est fortement vulnérable en raison de l'homophobie et de la transphobie ambiantes. L'État tunisien fait abstraction de cette violation des droits humains et de cette situation d'exclusion sociale.

Dans plusieurs cas, les personnes LGBTQI++ en Tunisie sont privées de leur liberté à cause de l'existence de textes de loi anti-constitutels et non respectueux des droits humains. Plusieurs d'entre elles ne devraient pas être incarcérées. C'est pourquoi, l'État tunisien, en vertu de la Constitution de 2014 et du droit international, doit éliminer la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre, par la réforme de sa législation qui érige, entre autres, en infraction les relations entre personnes de même sexe. En outre, le test anal imposé aux hommes accusés d'avoir eu des rapports sexuels consentis avec un partenaire de même sexe, dans le but de « prouver » leurs pratiques sexuelles, doit être abandonné.

La forte discrimination dont sont victimes les personnes LGBTQI++ dans les lieux de privation de liberté nuit à leur bien-être et remet en question la jeune démocratie tunisienne. Les violences subies par les personnes LGBTQI++ dans les lieux de privation de liberté de la part du personnel pénitentiaire et des codétenus sont généralement passées sous silence. En plus, l'utilisation abusive et inappropriée de la détention ainsi que le manque d'alternatives risquent d'aggraver la situation de vulnérabilité des détenus, dont particulièrement les personnes LGBTQI++.

L'État tunisien a l'obligation de protéger le droit à la vie, le droit à la sécurité, le droit d'être à l'abri de toute torture et de mauvais traitements des personnes LGBTQI++ dans les lieux de privation de liberté.





- Pour améliorer la situation des personnes LGBTQI++ dans les lieux de privation de liberté, il est important :
- de limiter le recours aux peines privatives de liberté et d'encourager le recours aux mesures alternatives, dans la mesure du possible, envers les personnes LGBTQI++ ;
- d'interdire légalement la discrimination et la violence à l'encontre des personnes LGBTQI++ dans les lieux de privation de liberté ;
- de sensibiliser le personnel pénitentiaire à la question de la non-discrimination à l'encontre des personnes LGBTQI++ privées de leur liberté ;
- de promouvoir les codes éthiques respectant les droits humains et la dignité des personnes LGBTQI++ auprès du personnel pénitentiaire ;
- de sensibiliser les détenus à la question de la non-discrimination à l'encontre des personnes LGBTQI++ dans les lieux de privation de liberté ;
- de protéger les personnes LGBTQI++ privées de liberté contre toutes formes de mauvais traitement ;
- de mettre en place des mécanismes pour enregistrer et signaler les actes de violence à l'encontre des personnes LGBTQI++ dans les lieux de privation de liberté ;
- d'assurer aux personnes LGBTQI++ dans les lieux de privation de liberté une éducation ou une formation professionnelle adaptée à leurs besoins et aptitudes en vue de les préparer à leur réinsertion dans la société ;
- d'améliorer les relations entre le personnel pénitentiaire et les personnes LGBTQI++ privées de leur liberté ;
- de renforcer les relations entre les personnes LGBTQI++ privées de leur liberté et leurs familles ;
- de renforcer les mécanismes de réinsertion sociale (éducation, formation professionnelle, insertion économique) des personnes LGBTQI++ dans les lieux de privation de liberté ;
- de soutenir les organisations de la société civile dans leur action en faveur des personnes LGBTQI++ privées de leur liberté.

Pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une action de plaidoyer visant l'amélioration de la situation des personnes LGBTQI++ privées de leur liberté, il est primordial d'appeler les pouvoirs publics à agir. Ainsi, il est important de développer un discours clair et puissant susceptible de convaincre les responsables publics du bienfondé de la cause défendue. Dans cette perspective, les alliances associatives s'imposent pour réussir les activités de plaidoyer envisagées.





Dans la planification de cette action de plaidoyer, il est opportun de définir les objectifs à atteindre. Ces objectifs doivent être :

- simples (clairs et précis) ;
- mesurables (quantitatifs et/ou qualitatifs) ;
- mobilisateurs (motiver toutes les parties prenantes) ;
- réalistes (cohérents avec les ressources disponibles) ;
- temporellement délimités.

Avant de mettre en œuvre l'action de plaidoyer visant l'amélioration de la situation des personnes LGBTQI++ privées de leur liberté, il est essentiel de garantir l'adhésion des acteurs porteurs de cette action. Un renforcement des capacités des parties prenantes est envisageable. Il s'agit, par exemple, de mettre en place un programme de formation pour former les équipes concernées à des questions juridiques, techniques ou technologiques.

Il est opportun de préciser que la campagne de sensibilisation et de revendication à mener visant l'amélioration de la situation des personnes LGBTQI++ privées de leur liberté doit être découpée en actions et en messages pertinents pour chaque cible visée (décideurs politiques, forces de l'ordre, personnel pénitentiaire, professionnels des médias, leaders d'opinion, grand public, public international).

La mise en place d'un système de suivi et d'évaluation de l'action de plaidoyer visant l'amélioration de la situation des personnes LGBTQI++ privées de leur liberté permet de tirer les leçons et de réajuster les activités initiées.

Bibliographie

رئاسة الجمهورية, تقرير لجنة الحريات الفردية والمساواة, تونس, رئاسة الجمهورية, 2018.

منظمة العفو الدولية, العنف الجنسي والقائم على النوع الاجتماعي في تونس, ملخص, تونس, منظمة العفو الدولية, 2015 <https://www.amnesty.org/download/Documents/MDE3028272015ARABIC.PDF>

ADLI, Les associations LGBTQI++ en Tunisie, émergence d'un nouveau militantisme humain, Tunis, ADLI, 2017.

Alliance internationale de Lutte contre le Sida, Faire preuve de résultats pour les projets à base communautaire, Appui





technique pour le Programme MENA de l'Alliance, Rapport Tunisie, Tunis, ATL MST/SIDA – section de Tunis, Alliance internationale de Lutte contre le Sida, 2012.

ATL MST/SIDA – section de Tunis, Analyse de la situation de la vulnérabilité des hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, Etude socio-anthropologique, Tunis, ONUSIDA, ATL MST/SIDA – section de Tunis, Tunis, 2007.

ATL MST/SIDA – section de Tunis, Enquête sérocomportementale auprès des les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, Tunis, DSSB, ATL MST/SIDA – section de Tunis, GFATM, ONUSIDA, 2009.

ATL MST/SIDA – section de Tunis, Enquête sérocomportementale du VIH auprès des hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, Tunis, PNLS/MST, ATL MST/SIDA – section de Tunis, GFATM, ONUSIDA, 2012.

ATP+, Cartographie des sites de la population transgenre en Tunisie, Tunis, ATP+, 2019.

Collectif civil pour les libertés individuelles, Les libertés individuelles en 2019, Le danger des populistes, Tunis, Collectif civil pour les libertés individuelles !, 2020.

Érika Flahault, Emmanuel Jaurand, Extraits « Genre, rapports sociaux de sexe, sexualités : une introduction », Espaces et sociétés, n° 33, juin 2012.

KHOUILI Ramy, LEVINE-SPOUND Daniel, Article 230 : une histoire de la criminalisation de l'homosexualité en Tunisie, Tunis, Simpact, 2019.

Minority Rights Group, Damj, Rapport de l'analyse des données sur les cas de discrimination récoltés par les Points Anti-Discrimination, Tunis, Minority Rights Group, Damj, 2020.

ONJ, Dialogue sociétal sur les questions de la jeunesse, Tunis, ONJ, 2017.

ONUSIDA, Commerce du sexe et VIH/SIDA, ONUSIDA, Genève, 2003.





Annexe : Guide d'entretien

Profil des interviewé.e.s

Âge :

Genre :

Niveau d'instruction :

Profession :

Antécédents judiciaires

Quelles sont les affaires en vertu de l'article 230 du Code Pénal pour lesquelles vous avez été confronté aux forces de sécurité et à la justice ?

Conditions de détention

Quelles ont été les conditions de détention (fouille, fouille, cours de promenade, alimentation/nourriture, hygiène personnelle...) ?

Rapport au personnel pénitentiaire

Pendant la/les détention.s, comment le personnel pénitentiaire s'est-il comporté avec vous ?

Pendant la/les détention.s, comment avez-vous trouvé l'attitude du personnel pénitentiaire à votre égard ?

Pendant la/les détention.s avez-vous eu des problèmes avec le personnel pénitentiaire ?

Si oui, racontez.

Activités

Pendant la/les détention.s, pouvez-vous nous décrire le

déroulement de vos journées ?

Pendant la/les détention.s, avez-vous eu des activités ?

Sui, quelles sont-elles ?

Violence

Pendant la/les détention.s, avez-vous subi des traitements dégradants lors des détentions citées ?

Si oui, pouvez-vous les décrire ?

Pendant la/les détention.s, avez-vous fait l'objet de violences ou d'intimidations de la part du personnel pénitentiaire ?

Si oui, dans quel contexte ?

Pendant la/les détention.s, avez-vous fait l'objet de violences ou d'intimidations de la part de co-détenu.e.s ?

Si oui, dans quel contexte ?

Pendant la/les détention.s, avez-vous fait, en raison de votre orientation sexuelle ou de votre identité de genre, l'objet de violences ou d'intimidations ?

Si oui, dans quel contexte ?

Pendant la/les détention.s, avez-vous subi une agression sexuelle ?

Si oui, racontez.

Santé

Pendant la/les détention.s, avez-vous rencontré un médecin ?

Si oui, avez-vous eu des problèmes avec le médecin ? Si





oui, racontez.

Pendant la/les détention.s, avez-vous bénéficié de soins à l'extérieur ?

Si oui, dans quelles conditions se sont passés les transfèvements ?

Liens avec l'extérieur

Pendant la/les détention.s, avez-vous gardé des relations avec vos proches (famille, ami.e.s...) ?

Pendant la/les détention.s, avez-vous reçu des visites ?

Si oui, à quelle fréquence ?

Pendant la/les détention.s, avez-vous reçu de l'argent ?

Si oui, de la part de qui ?

Si non, pourquoi ?

Sortie de prison

Comment s'est-elle passée votre sortie ?

Vision d'avenir

Quelle vision avez-vous des personnes LGBTQI++ dans l'avenir ?

Selon vous, que faut-il faire pour aider les personnes LGBTQI++ ?



Avec l'appui de:



Programme de Partenariat
Dano-Arabe

Tous les droits sont réservés à DAMJ ©

